

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2019

Présents : BOUDEVILLE Denis, PASQUIER Claude, CANESSA Bernard, VANIN Pierre, BARBIER Denis, BARELLE Virginie, CANESSA-BROUARD Laëtitia, DROUIN Patrick, GODEAU Henri, PERRODO Myriam, URVOY-BARRIERE Caroline

Absents excusés : COLOMBO Alain (procuration donnée à DROUIN Patrick), SCHROEDER Gérard

Secrétaire de séance : CANESSA-BROUARD Laëtitia

Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2018

La séance est ouverte à 19h00

Modification de l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à la fin de l'ordre du jour :

- Demande de dérogation de Monsieur le Préfet pour commencer les travaux de sécurité routière et modérateur de vitesse dans la traversée du village avant l'attribution des subventions.

- Remboursement assurances suite à la cession du Renault Traffic.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Adoption des restes à réaliser en dépenses d'investissement (délibération n° 2019-001)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser en section d'investissement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu. Ils correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2018 intervenant le 31 décembre 2018, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 lors du vote du budget.

Dépenses d'investissement :

- Travaux de voirie rue de la colline, rue du gué et chemin de Prément à Marigny en Orxois = 37 685,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Adopte les états des restes à réaliser suivants
2. Autorise Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
3. Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2019

Vote pour : 12 dont 1 procuration

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les travaux seront réalisés par RVM à partir du 15 avril 2019.

Indemnités de fonction des élus (délibération n° 2019-002)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants, Vu la délibération n° 2014-019 du 29 mars 2014 fixant le montant des indemnités du Maire et des Adjoints,

Montant éligible de l'opération HT :	89 440,00 €
Montant D.E.T.R. demandé :	26 832,00 €, soit 30 %

Autres financement	
---------------------------	--

Amendes de police	30 000,00 €
CDDL	9 905,00 €
Autofinancement :	40 591,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. en priorité n° 1 pour le programme d'investissement « projet de sécurité routière et modérateur de vitesse dans la traversée du village ».

Vote pour : 12 dont 1 procuration Vote contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention D.E.T.R. pour des travaux de peinture de la façade de la mairie (délibération 2019-006)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 45 % maximum pour le programme d'investissement « travaux de peinture de la façade de la mairie ».

Montant total de l'opération :	7 052,10 € TTC
	6 411,00 € HT

Financement D.E.T.R.	
-----------------------------	--

Montant éligible de l'opération HT :	6 411,00 €
Montant D.E.T.R. demandé :	2 884,95 €, soit 45 %

Autres financement	
---------------------------	--

Autofinancement :	4 167,15 €
-------------------	------------

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. en priorité n° 2 pour le programme d'investissement « travaux de peinture de la façade de la mairie ».

Vote pour : 12 dont 1 procuration Vote contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention D.S.I.L. pour la mise en accessibilité du bâtiment communal accueillant le cabinet médical (médecin et infirmière) et l'agence postale communale (délibération n° 2019-007)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la D.S.I.L. à hauteur de 55 % maximum pour le programme d'investissement « mise en accessibilité du bâtiment communal accueillant le cabinet médical (médecin et infirmière) et l'agence postale communale » comprenant le remplacement de la porte d'entrée et la création de WC handicapés.

Montant total de l'opération :	28 160,56 € TTC
	23 467,13 € HT

Financement D.S.I.L.	
-----------------------------	--

Montant éligible de l'opération HT :	23 467,13 €
Montant D.S.I.L. demandé :	12 906,92 €, soit 55 %

Autres financement	
---------------------------	--

Autofinancement :	15 253,64 €
-------------------	-------------

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.S.I.L. en priorité n° 1 pour le programme d'investissement « mise en accessibilité du bâtiment communal accueillant le cabinet médical (médecin et infirmière) et l'agence postale communale ».

Vote pour : 12 dont 1 procuration Vote contre : 0 Abstention : 0

Point sur le projet de sécurité routière et modérateur de vitesse dans la traversée du village

La Voirie Départementale va nous adresser une 3^{ème} et dernière note d'observations. Le projet est validé, mais il restera quelques modifications à effectuer dont il faudra tenir compte au moment des travaux. Ce projet passera devant la commission de subvention de répartition du produit des amendes de police au plus tôt en 2020. Il est cependant possible de commencer les travaux avant l'attribution des subventions, mais seulement sur dérogation du Préfet.

Demande de dérogation pour le commencement des travaux de sécurité routière et modérateur de vitesse dans la traversée du village avant l'attribution des subventions (délibération n° 2019-008)

Vu la délibération n° 2018-018 en date du 26 mai 2018 validant le projet de sécurité routière et modérateur de vitesse dans la traversée du village,

Vu la délibération n° 2018-019 en date du 26 mai 2018 sollicitant une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police et s'engageant à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans après l'attribution de la subvention,

Considérant que le projet de sécurité routière et modérateur de vitesse dans la traversée du village ne passera pas devant la commission de subvention de répartition du produit des amendes de police avant 2020,

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Préfet une dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une dérogation de Monsieur le Préfet pour pouvoir commencer les travaux de sécurité routière et modérateur de vitesse dans la traversée du village avant l'attribution des subventions.

Vote pour : 12 dont 1 procuration Vote contre : 0 Abstention : 0

Remboursement assurances suite à la cession du Renault Traffic (délibération n° 2019-009)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la cession du Renault Traffic comme épave, les assurances MMA ont adressé un chèque de 315,00 € correspondant au remboursement des cotisations assurances 2019 du véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le chèque de 315,00 € de MMA.

Vote pour : 12 dont 1 procuration Vote contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Devis accepté pour des réparations à la salle polyvalente (système anti-panique et vitre) et au cabinet médical (serrure et vitre) : 2 276,16 €
- Achat d'une plaque vibrante : 480,00 €
- Suite au passage de la commission de sécurité le 26 février à la salle polyvalente, il faut prévoir l'installation d'une alarme pour les sourds et malentendants.
- La gendarmerie informe d'une recrudescence de cambriolages dans la région.
- Monsieur Wroclawski Gilles propose de créer pour la commune un forum de discussion et d'échanges de services et d'objets et de le gérer avec des membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal va réfléchir à cette proposition.

La séance est levée à 20h05.

Le Maire, Denis Boudeville

